La coloscopie virtuelle remboursée par l’Assurance-maladie

La prise en charge est néanmoins rigoureusement encadrée, pour éviter tout abus d’une technique dont le caractère peu invasif a fait une très large promotion...

L’autre indication de la coloscopie virtuelle concerne la maladie de Crohn. Le recours à la vidéo-capsule endoscopique y sera permis à la seule condition que "les examens morphologiques de l’intestin grêle et endoscopiques digestifs avec biopsies soient négatifs" .../...

Suite et source => destinationsante.

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le mercredi 26 novembre 2008
Consultable en ligne : http://archives.cafeduweb.com/lire/8988-coloscopie-virtuelle-remboursee-par-assurance-maladie.html